

Le 05 juin 2025

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À MULGRAVE-ET-DERRY, LE 05 JUIN 2025,
À 19H30, SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE MONSIEUR MARCEL BEAUBIEN.**

SONT PRÉSENTS: Le Maire Marcel Beaubien et les Conseillères Lorraine Rochon et Chantal Soucy et les Conseillers John Abraham et Charles Meunier.

ABSENCES MOTIVÉES : Gerald Teske

1. 2025-06-072 – OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

QUE ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Marcel Beaubien, aussi présente la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Anne Pilon, l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2025
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. APPROBATION DES COMPTES
6. CORRESPONDANCE ET RAPPORTS
7. DÉPÔT DES DOCUMENTS
8. RÉSOLUTION ACCEPTATION DU CHEMIN PRIVÉ « DE LA LOBÉLIE OUEST »
9. RÉSOLUTION POUR PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE DE FORMATION RÉGIONAL DES POMPIERS DE LA MRC DE PAPINEAU – INTENTION DES MUNICIPALITÉS LOCALES
10. RÉSOLUTION ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL – PROTOCOLE D'ENTENTE
11. RÉSOLUTION NOMINATION DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM
12. RAPPORTS DES COMITÉS
 - 12.1 Travaux publics
 - 12.2 Sécurité publique
 - 12.3 Environnement
 - 12.4 Loisir, culture et communications
13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. VARIA

15. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. 2025-06-073 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Abraham;

QUE l'ordre du jour tel que déposé et adopté et demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. 2025-06-074 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} MAI 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 1^{er} mai 2025 ;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens posent des questions concernant un suivi sur la fermeture complète et indéterminée de la 315 aux limites de Ripon et dépôt d'une pétition pour l'ouverture de la 315.

5. 2025-06-075 – APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et greffière-trésorière par intérim et des dépenses autorisées lors de la séance du conseil du 1^{er} mai dernier et des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

QUE le conseil approuve la liste des comptes à payer du mois de mai d'un montant total de 66 387,66\$ qu'apparaissant à la liste CP-05 et la liste des salaires payés au montant de 20 906,16\$ tel qu'apparaissant à la liste PAYE-05.

00158-DD	French - Réparation des chemins	3 109,84
00159-8198	Bell Canada - Facture téléphone bibliothèque	39,71
00160-DD	Imprimerie Papineauville - Copies	348,16
00161-8199	Dépanneur Mauzeroll - Timbres	59,45
00162-DD	Anne Pilon - Fourniture de bureau et Splashtop	739,62
00163-DD	Serge Bisson - Réparation des chemins	689,86
00164-DD	Waste Management – Service : 16 au 30 avril	548,22
00165-8200	Hydro Québec - Facture garage 20 février - 17 avril	1 091,81
00166-DD	Adtex Enr. - Mise à jour du site : avril	51,74
00167-8201	Direction gestion Fonds MERN - Avis de mutation	6,00
00168-DD	Transport M. Deschamps - Réparation des chemins	6 450,10
00169-DD	Microrama - Portable et 3 écrans	1 990,96
00170-DD	Securitas Technologie - Garage 13 mai - 12 août	292,85
00171-DD	Randy Miller - KM Camion personnel	47,60
00172-DD	Energies Sonic Inc. - Diesel	5 291,83
00173-8202	Agritibi R.H. Inc. - Pièce pour tracteur	32,41
00174-DD	Paul St-Louis - Poignée pour frigo	166,93
00175-DD	Canton de Lochaber - Ordures, recyclage et ÉcoCentre	4 908,29
00176-DD	Mun. De Notre-Dame de Salette - ordures/recyclage	3 750,00
00177-DD	6722717 Canada Inc Mageau - Réparation chemins	1 155,40
00178-DD	French - Contrat déneigement 0.5 km Mayo	5 372,21
00179-DD	Servitech Inc. - Requête TAQ sur dépôt rôle 2024	384,25
00180-114	Receveur Général du Canada- Remises de l'employeur	3 563,32
00181-115	Ministre Revenu du Québec - Remises de l'employeur	8 662,19
00182-DD	Municipalité de l'Ange-Gardien - Assistance citoyen	3 018,51
00183-DD	Imprimerie Papineauville - Calendriers électoraux	50,59
00184-DD	Camionnage Maxim Mageau- Réparation des chemins	1 172,74
00185-DD	Waste Management - Service : 1 au 15 mai	642,56
00186-DD	Claude Philippe - Loyer : juin 2025	2 160,00
00187-116	Gazifère Inc. - Service : 21 avril au 21 mai	133,58
00188-DD	DHC Avocats - Services juridiques	1 958,89
00189-8205	Soudure Élite Plus - Service de soudure tracteur	459,90
00190-DD	Raymond Chabot Grant Thornton - Exercice 2024	5 863,73
00191-8206	NAPA Buckingham 0076 - Pièces et huiles tracteur	621,41
00192-117	Vidéotron - Service : 1 au 30 juin	658,40
00193-DD	Placements McKenzie - Cotisations : mai 2025	894,30

66 387,66 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Rapport – Département d'incendie Mayo et Mulgrave-et-Derry
Rapport – Département d'incendie L'Ange-Gardien

7. DÉPÔT DES DOCUMENTS

8. 2025-06-076 – RÉSOLUTION ACCEPTATION DU CHEMIN PRIVÉ « DE LA LOBÉLIE OUEST »

ATTENDU la création des lots 4 705 302 à 4 705 305 suivant le plan projet de subdivision préparé le 8 novembre 2010 par Jean Gagné, a.g.;

ATTENDU que ledit plan projet de subdivision identifie en bordure de chacun des quatre (4) lots créés un chemin projeté répondant aux normes de lotissement en vigueur lors du dépôt au service du cadastre le 13 janvier 2011;

ATTENDU la nécessité de nommer officiellement ce nouveau chemin projeté afin de pouvoir attribuer à chacun des quatre (4) lots résidentiels un numéro civique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

QUE le chemin projeté identifié sur le plan projet de subdivision préparé par Jean Gagné, le 8 novembre 2010 (dossier P2424C/minute 7144) soit approuvé comme chemin privé et porte le nom de « chemin de la Lobélie Ouest»;

ET QU'une copie de la présente soit transmise à la Commission de toponymie du Québec pour officialiser ledit nom de rue;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. 2025-06-077 – RÉSOLUTION POUR PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE DE FORMATION RÉGIONAL DES POMPIERS DE LA MRC DE PAPINEAU – INTENTION DES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adaptée aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction, notamment, de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales ;

ATTENDU les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté, dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence, conformément aux articles 569.0.1 et suivants du Code municipal du Québec;

ATTENDU la résolution numéro 2015-11-195, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2015, relative au projet de l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC tel que déposé, incluant les documents afférents conformément à l'article 569 et suivants du Code municipal du Québec;

ATTENDU la résolution numéro 2019-06-133, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2019, autorisant la conclusion et la signature de l'entente intermunicipale et visant à offrir un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau, au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec;

ATTENDU l'article 7 de ladite entente intermunicipale en relation avec les modalités de renouvellement de cette dernière, notamment en ce qui concerne le renouvellement automatique pour une période de cinq (5) ans suite à l'évaluation du Service par la Commission Sécurité incendie de la MRC et l'émission d'une recommandation par cette dernière, laquelle sera soumise six (6) mois avant la fin de ladite entente ;

ATTENDU la résolution numéro 2024-06-122, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2024, autorisant la conclusion et la signature de l'addenda à l'entente intermunicipale déposé visant à effectuer une analyse approfondie du Service de formation des pompiers et de déterminer si ladite entente sera renouvelée à nouveau;

ATTENDU la proposition préparée par le Comité de suivi de l'entente intermunicipale, lequel a été mandaté pour évaluer le service actuel et définir une proposition qui répondra aux besoins des municipalités locales ;

ATTENDU le processus de consultation réalisé auprès des diverses parties prenantes soit les directeurs de service de sécurité incendie (DSSI), les directions générales (DG) et les maires des municipalités locales au cours des mois de mars et d'avril 2025 ;

ATTENDU les discussions tenues lors de la Table conjointe des DSSI, des DG et des maires tenus le 17 avril 2025, lesquelles visaient, notamment l'obtention d'une orientation de chaque conseil envers la proposition soumise;

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale relatif au service régional de formation des pompiers déposé dans le cadre de la présente séance, lequel sera offert par la MRC de Papineau à titre de gestionnaire de formation;

ATTENDU la résolution numéro 2025-05-134, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 21 mai 2025, laquelle approuve le projet d'entente intermunicipale relatif au Service régional de formation des pompiers, lequel sera acheminé aux municipalités locales afin de connaître leur intention à l'égard dudit service ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

ET RÉSOLU UNANIMENT,

QUE les membres du Conseil de la Municipalité confirment leur intention de conclure une éventuelle entente intermunicipale relative au Service régional de formation des pompiers conformément au projet d'entente transmis ainsi qu'à la documentation afférente ;

ET QUE la greffière-trésorière et directrice générale par intérim soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 17 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. 2025-06-078 – RÉSOLUTION ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL – PROTOCOLE D'ENTENTE

ATTENDU que les dispositions de l'article 210.29.1 de la Loi sur l'Organisation territoriale municipale (RLRQ c. O-9) stipulent qu'une municipalité régionale de comté dont aucune partie du territoire n'est comprise dans celui de la communauté métropolitaine de Montréal peut, par règlement, décréter que le préfet doit être élu au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2;

ATTENDU le règlement numéro 198-2023 intitulé « Règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel », adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2023;

ATTENDU que la direction générale est par le fait même mandatée pour organiser et tenir l'élection du préfet élu au suffrage universel prévue le 2 novembre 2025 à titre de présidente d'élection;

ATTENDU les travaux réalisés par le comité ad hoc formé par la direction générale de la MRC dans le but de prévoir l'organisation et la tenue de l'élection du préfet élu au suffrage universel 2025, lequel est composé de six membres, dont des représentant(e)s de direction générale de municipalités locales du territoire;

ATTENDU la résolution numéro 2025-05-109, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 mai 2025, approuvant les prévisions budgétaires de la MRC liées à l'élection du préfet élu au suffrage universel 2025;

ATTENDU que les dispositions de l'article 210.29.02 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (LOTM) et toute autre disposition de la LOTM relative à l'élection des maires s'appliquent à l'élection du préfet élu au suffrage universel;

ATTENDU que la LOTM répartit les fonctions reliées à l'élection du préfet entre le président d'élection (PÉ) de la MRC et celui de chaque municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

ATTENDU que le président d'élection d'une municipalité a le devoir selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) de voir au bon fonctionnement sur son territoire de l'élection du préfet d'une MRC au suffrage universel;

ATTENDU la résolution numéro 2025-05-110, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 21 mai 2025, laquelle approuve la proposition de protocole d'entente en relation avec l'organisation et la tenue de l'élection du préfet élu au suffrage universel prévue le 2 novembre 2025, lequel doit être conclu avec chaque municipalité locale du territoire de la MRC ;

ATTENDU le protocole d'entente ainsi que les documents afférents déposés dans le cadre de la présente séance pour considération et soumis par la MRC de Papineau dans le but, notamment de préciser les responsabilités de chacune des parties et la répartition des remboursements dédiés aux municipalités locales pour l'organisation et la tenue de l'élection du préfet au suffrage universel ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

ET RÉSOLU UNANIMENT,

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry acceptent le protocole d'entente soumis par la MRC de Papineau en relation avec l'organisation et la tenue de l'élection du préfet élu au suffrage universel prévue le 2 novembre 2025 et en autorisant sa conclusion ;

QUE le maire et la greffière-trésorière et directrice générale par intérim soient et sont autorisés à signer ledit protocole d'entente ;

ET QUE la greffière-trésorière et directrice générale par intérim soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 30 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. 2025-06-079 – RÉSOLUTION NOMINATION DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE la démission de la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Marie-Agnès Lacoste en novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon;

QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry, désigne Madame Anne-Pilon comme Directrice générale et greffière-trésorière par intérim;

ET QUE cette nomination soit rétroactive au 1^{er} novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. RAPPORTS DES COMITÉS

- 12.1 Travaux publics
- 12.2 Sécurité publique
- 12.3 Environnement
- 12.4 Loisir, culture et communications

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens A. Harvey, L. Bastrash, L. McKenzie, M.-F. Gareau posent des questions sur le service d'incendie, la présidence d'élection, chemin privé de la Lobélie Ouest et recevoir une copie du procès-verbal à l'avance.

14. VARIA

15. 2025-06-080 – CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

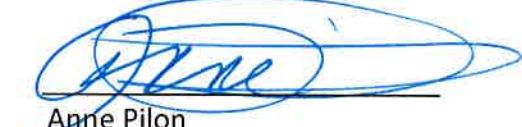
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

QUE la séance soit levée à 20h16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Marcel Beaubien

Maire


Anne Pilon

Directrice générale et
Greffière-trésorière par
intérim

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je, Marcel Beaubien, maire de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.